



COMMISSION DÉPARTEMENTALE JEUNES ET TECHNIQUE

PROCES-VERBAL n°2

Date de la réunion plénière : 29 septembre 2026

Lieu : Siège du District de Football de Seine-Maritime à Yerville

Membres présents : Collette Pierre, Chancerel Jacques, Motte Martial, Lemaitre Charly, Vilpoix Jean Pierre, Essienth Elvis, Grieu Raphaël

Membres excusés : Crochemore Damien, Julien Coquet, Mickaël Bunel (Membre du comité directeur), Dahmane Hakli (CTR coordinateur), Vivet Annaëlle (Directrice), Belin Coralie (Conseiller Technique)

Invités : Fleury Michel (Membre de la CDA invité), Grandin Pierre (Conseiller Technique)

Civilités :

Les membres de la commission des jeunes et technique du DFSM adressent leurs sincères condoléances à la famille de M. Claude Sallé, ancien président du district maritime de football.

Adoption des procès-verbaux :

La commission adopte le procès-verbal n°1 à l'unanimité.

Bilan des réunions de secteur de la première phase de la saison 2026/2027 :

Les membres de la CDJT remercient les clubs qui ont accueilli les réunions. La participation a été globalement satisfaisante. Les réunions de préparation de la deuxième phase auront lieu début janvier.



Le Football des U11 :

Les changements apportés par la Fédération à la catégorie U11 ont été présentés sur le site internet et la page Facebook du DFSM.

Aucune difficulté particulière n'a été relevée concernant les feuilles de plateaux U11 depuis le début de saison 2026/2027.

Dans l'ensemble, les résultats figurants sur les feuilles de plateau sont transmis dans les délais.

En catégorie U11, la commission fait preuve de tolérance concernant la mise en place de l'épreuve de jonglerie lors des plateaux jusqu'aux vacances de la Toussaint de la première Phase.

A compter de la deuxième phase, les clubs s'exposent à une amende en cas de non-respect du protocole de jonglerie.

Depuis le début des plateaux, il est constaté que très peu de clubs organisent l'épreuve de jonglerie.

Il est rappelé que, conformément à la réforme fédérale concernant les U11, l'épreuve de jonglerie est obligatoire, et doit être réalisée avant le début des matchs.

En U11, la ligne médiane constitue désormais la ligne de hors-jeu.

Le Football des U7/U9 :

Les changements apportés par la Fédération aux catégories U7 et U9 ont été présentés sur le site internet et la page Facebook du DFSM.

Organisation des plateaux

Dans certains secteurs des plateaux sont organisés par années d'âges.

En catégorie U6-U7 et U8-U9 la commission fait preuve de tolérance jusqu'aux vacances de la Toussaint concernant la mise en place des défis, ballon magique, et Funino lors des plateaux.

En cas de non-respect du protocole des différents défis-jeux, les clubs s'exposent à une amende.

La commission constate que trop d'équipes engagées ne participent pas aux plateaux auxquels elles sont inscrites. Une tolérance est appliquée jusqu'aux vacances de la Toussaint.



Un éducateur par équipe doit être présent pour chaque équipe, être inscrit sur la feuille de plateau, et être distinct pour chaque équipe.

Le tacle en U6/U7 est interdit.

Le tacle en U8/U9 est autorisé.

Logiciel FAL :

Pour la catégorie U11 les feuilles doivent être déposées sur le FAL à l'issue des plateaux du samedi matin, la jonglerie devant y être renseignée. Toute feuille incomplète sera soumise à l'amende de 10€ « insuffisance de rédaction ».

Pour les catégories U7, U9 les inscriptions sur le FAL pour la deuxième phase doivent être effectuées au plus tard pour le 15 décembre 2026.

Pour les U11, la date limite d'inscription à la deuxième phase est fixée au 17 octobre 2026 (Voir PV n°1 du 28/08/2026). Les clubs n'ayant pas respecté ce délai ne pourront plus inscrire d'équipe U11 pour la deuxième phase de plateau. L'élaboration des plateaux U11 est prévue au cours des semaines 42/43.

Un tutoriel d'aide à l'inscription sur le FAL a été envoyé aux clubs, et est disponible sur le site du DFSM.

Lors des plateaux, les feuilles de plateaux devront obligatoirement être transmises via le FAL à l'issue de chaque plateau. Toute transmission effectuée par courriel ou par un autre moyen pourra entraîner l'application de l'amende prévue par les règlements en vigueur.

Projet Club et Labellisation :

Au cours de la saison 2026/2027 le nouveau Label sera mis en place conformément au cahier des charges défini par les instances.



Rappel catégories d'âge :

U6-U6F	Nés en 2021 ou 2020 des l'âge de 5 ANS
U7-U7F	Nés en 2020
U8-U8F	Nés en 2019
U9-U9F	Nés en 2018
U10-U10F	Nés en 2017
U11-U11F	Nés en 2016
U12-U12F	Nés en 2015
U13-U13F	Nés en 2014
U14-U14F	Nés en 2013
U15-U15F	Nés en 2012
U16-U16F	Nés en 2011
U17-U17F	Nés en 2010
U18-U18F	Nés en 2009
U19 – U19F	Nés en 2008
SENIOR – SENIOR F	Nés entre 1989 et 2007 Joueurs et Joueuses nés en 2006 étant de la catégorie U20 – U20F
SENIOR VETERAN	Nés avant 1989 « Uniquement les Joueurs »

La réunion est levée à 21h30

La prochaine réunion plénière aura lieu le 12 novembre 2026 à 18h00 au siège du district, à YERVILLE.

**Le Président de la
commission**

M. GRIEU Raphaël

**Le Secrétaire de la
commission**

M. CHANCEREL Jacques

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville